

N° 4/09.2022

Morges, le 12 mai 2022

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
ACCUEIL PRÉSCOLAIRE 22 PLACES ORIF, MORGES**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au Rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...] ».*

Le taux de couverture cantonal est actuellement de 18.9% et celui de l'AJEMA de 15.6%.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37,1% et celui de l'AJEMA à 39%. A l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38,7% et celui de l'AJEMA à 42%.

2. SITUATION ACTUELLE

L'ORIF (Organisation romande pour l'intégration professionnelle) est une association établie depuis 73 ans dans plusieurs cantons romands. Sa tâche est de venir en aide aux personnes en situation de handicap ou en difficulté, adressées par les différents offices cantonaux d'Assurance-invalidité. L'exécution de ces mandats se fait par l'observation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires dans l'économie.

Le centre ORIF Morges œuvre à la réinsertion socioprofessionnelle en développant de nouvelles mesures. Dans ce sens, la création d'une nouvelle structure d'accueil de jour pour enfants dans notre région permettrait de participer concrètement à la politique sociale en répondant à une demande importante en la matière.

Concrètement, il s'agit d'adapter un appartement vacant de 152.49 m² + 72 m² balcon/terrasse, situé au 4^e étage de notre bâtiment nord ainsi que 50 m² pour la terrasse sous les arbres pour la surface extérieure.

Des travaux d'aménagements sont à prévoir, c'est pourquoi, l'ouverture de la structure pourrait se faire à compter du 1^{er} août 2023. La capacité de ladite structure devrait être de 22 places et elle serait entièrement dédiée aux enfants domiciliés au sein de communes AJEMA.

À ce jour, la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA compte près de 500 enfants d'âge préscolaire dans l'attente d'une place au sein d'une structure d'accueil, la moitié en ville de Morges.

La création de cette structure et son adhésion au Réseau AJEMA permettrait d'aller dans le sens du plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA qui prévoit la création d'au moins 20 places d'accueil pour l'année 2023.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le budget présenté pour 2023 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures préscolaires du réseau

	2023
+ Charges totales	315'100.00
- Recettes parentales	- 59'100.00
- Subvention FAJE	- 68'400.00
- Autres recettes (aide dém., etc.)	- 80'000.00
Déficit à couvrir	107'600.00

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de la structure « ORIF » préscolaire,
- 2) d'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} août 2023
- 3) de porter les montants suivants au budget 2023:
 - a. CHF 107'600.- compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 107'600.- compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- 4) d'intégrer les futurs déficits aux comptes dès 2023 aux montants couverts par les communes membres du Réseau AJEMA pour autant que la convention d'adhésion avec le Réseau AJEMA soit valablement signée.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 19 mai 2022.

Au nom de l'ARASMAC

Valérie Induni
Présidente

Anthony Vieira
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 29 septembre 2022.